



CET et REPOS DUS : L'AP-HP FAIT SES COMPTES

La situation au 31 décembre 2006 était la suivante, en ce qui concerne les CET :

- . 325 000 jours en stock
- . 15% de l'effectif
- . 30 jours par CET

En ce qui concerne les repos dus :

- . 1 054 080 jours en stock
- . 14,2 jours en moyenne

Commentaire SUD santé :

Les jours dus sur CET ou en stock correspondent à l'équivalent de 6500 emplois temps plein sur 1 an, soit les effectifs du plus grand hôpital de l'AP-HP : la Pitié Salpêtrière.

Le rapport Acker sur l'utilisation des CET dans les établissements hospitaliers avait préconisé notamment :

- . La mise en place de dispositifs locaux de suivi et de régulation des repos dus et des CET
- . Le provisionnement des crédits correspondants au CET et aux jours dus à fin 2004

Commentaires SUD santé :

Si on ne peut qu'être d'accord avec l'analyse de Mme Acker sur le constat du nombre important de jours dus dans les hôpitaux (et particulièrement à l'AP-HP), par contre, ses préconisations ne sont pas à la mesure du problème. Le financement doit être inscrit dans le budget des hôpitaux est déjà très insuffisant, alors qu'un fond existe pour assurer les remplacements des agents en CET.

Rien n'est dit sur la création des emplois nécessaires pour faire tourner nos hôpitaux.
Rien n'est dit sur les budgets et la tarification à l'activité qui oblige à faire du soin à tout prix.

Les mesures prises par l'AP-HP :

Mise en place de conférences RH 2007, avec pour objectif :

- . Une étude de la situation de chaque hôpital, diffusion d'indicateurs
- . Mise en place dans chaque hôpital, des dispositifs d'alertes, de recommandations, de demandes de plans d'actions locaux

Mise en place de contrat d'objectif pour la fin 2007 :

- . La stabilisation du flux et légère réduction du stock de repos dus
- . L'élaboration d'un contrat personnalisé et adapté à la situation de chaque hôpital
- . Un objectif notifié par la DPRS le 11 juin 2007

Commentaires SUD santé :

Pas d'informations pour les membres du Comité Technique d'Etablissement (on ne peut pas préconiser dans le même temps des suppressions d'emplois, des augmentations d'activité et une réduction des jours dus.).

Pour les directions locales, il est urgent...de ne rien faire et de continuer à pressurer les agents, à supprimer ou à restreindre les congés, à faire de l'activité et du chiffre ! Les repos des personnels attendront !

Chacun aura pu constater que lorsqu'il s'agit de prendre des congés, il y a toujours une bonne raison pour vous faire rester (épidémie, bronchiolite, grippe, incendie, nuage de sauterelles etc...)

La situation fin juillet 2007 :

Malgré ces actions, la projection des jours dus hors CET à fin 2007 est en progression du 20% portant le stock à plus de 1,2 million de jours (16 agents)

Les volumes de CET sont de 320 000 jours, en léger déstockage

Les actions préconisées :

Mise en place sur chaque hôpital d'un plan d'action avec pour objectif :

- . De sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des équipes de direction et d'encadrement
- . D'informer les instances
- . Rappel des règles de gestion des temps
- . Contrôle du dispositif et des résultats par les directions
- . Interaction avec la DPRS

Commentaires SUD santé :

Branle bas de combat en fin d'année, il faut écluser tous les jours accumulés depuis de nombreuses années en 4 mois.

Plusieurs stratégies de directions mises en place :

La prise de congés imposée

Le paiement des jours sur le budget des postes vacants

Menaces de perdre les jours RT et CA non pris de 2007

Non report des jours pour cause de maladie ou maternité

Bref, c'est haro sur le baudet ! C'est la faute des agents si l'hôpital va mal, ils ont trop de jours, ils ne les prennent pas etc...

Le nombre de jours accumulé correspond exactement au nombre d'emplois rendus (plus de 7000) par le plan d'économie de l'ancienne directrice générale. Plan qui est réduit à néant puisqu'avec la nouvelle règle budgétaire la T2A, l'augmentation du budget a disparu avec le budget global !

Aujourd'hui avec le passage en T2A à 100% il faut 300 Millions d'euro d'économies par an pour faire face aux dépenses.

Combien d'emplois vont encore disparaître ?

Aujourd'hui avec Gestemps, il est possible de voir dans chaque hôpital que les plannings ne sont pas respectés, que le temps de travail est supérieur à la durée

légale. Sans compter les quarts, demis ou heures faites en plus tous les jours et jamais récupérées.

Se faire payer les heures ou les jours : quand on sait qu'il n'y a aucune majoration pour ces heures faites au delà de la durée légale, on ne voit pas bien l'intérêt !

Nous voulons une vraie réduction du temps de travail, avec des embauches pour nous remplacer, afin de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ne vous faites plus arnaquer, Sud santé rappelle vos droits :

Temps de travail/jour	Repos fixes	Repos variable + 19 dim ou RS
7 h 36	18 RTT+2 FP	18 RTT+ 4 FP
7 h 50	20 RTT+ 4 FP	20 RTT+ 6 FP
10 h en 35 h		71 RTT
10 h de nuit		78 + 2
12 h en 35 h		96 RT
12 h de nuit		103 RT

30 minutes de pause sont intégrées dans le temps de travail pour 6 heures de travail.

Le temps de repos entre 2 prises de service est de 12 heures minimum.

Temps de travail maximum d'une semaine : 48 h

Temps de travail maximum de jour : 9 h

de nuit : 10 h

Le travail en 12 h est dérogatoire et exceptionnel. Il doit obligatoirement être mis en place après avis du Comité Technique Local d'Etablissement.

Il est hors de question que les directions effacent d'un coup de gomme magique, les repos dus aux agents.

Dès aujourd'hui prenez contact avec vos sections syndicales SUD santé